

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018
Séance ordinaire n° 6/2018

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, FERON William.

Excusée : Claudine BOURLIERE (retard)

Absent : LIVET Julien

Secrétaire de Séance : Magalie CHARRONDIERE

Date de la convocation : 17 mai 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2018 est approuvé.

INTERCOMMUNALITE

1. Fermeture de la trésorerie de Renaison : Mme le Maire informe de la fermeture au 31 décembre 2018 de la Trésorerie de Renaison. Cette fermeture concerne 24 communes, 84 budgets et 25 000 foyers fiscaux. Les services de la Trésorerie de Renaison seront déplacés à Roanne. Une motion contre la fermeture sera proposée au prochain conseil. Roannais Agglomération est également contre la fermeture de la trésorerie de Renaison.

BATIMENTS

2. Usine Guillermier : Mme le Maire informe qu'elle a rencontré Monsieur Peillon, architecte, ainsi que les membres de la bibliothèque et du club de la joie de vivre, afin d'exprimer leurs attentes sur ce nouveau local. Une buanderie pour le gîte est également prévue. L'avant-projet devrait être présenté au conseil de fin juin.
3. Ruine Rue du Commerce : le chantier attaque début juin. La demande de branchement provisoire auprès d'EDF a été demandée.
4. Renouvellement Bail Agri Sud Est : Mme le maire rappelle que le groupe Eurea (propriétaire d'Agri Sud Est) sollicite de la commune une baisse de loyer de 5 000 € annuel. Après les explications fournies par Mme Bony, le conseil municipal décide de diminuer le loyer annuel de 4 000 € ht (7 voix pour une baisse de 4 000 € ; 6 voix pour une baisse de 5 000 € ht, 1 abstention)

Claudine Bourlière arrive 20h30

5. Bar Restaurant : Mme le Maire rappelle que le lot 1 « Maçonnerie » a été classé sans suite lors du conseil municipal du 27 avril dernier. Elle informe que nous avons reçu 3 offres. Le conseil municipal approuve, au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par Mme Troncy, l'entreprise Lamure Frères pour un montant de 40 624,63 € ht. Le démarrage des travaux prévu début juin. Les réunions de chantier ont lieu les mercredis à 17h (à partir du 13 juin). Le conseil municipal choisi également la couleur des volets roulants : gris clair.
6. Location local impasse ancienne RN7 : Mme le Maire rappelle qu'il a été décidé de louer à Messieurs De Sousa et Dallièrre, le local vide ancienne RN7 au prix de 250 € ht. L'autorisation de démolir la cloison au fond du garage leur a été donnée.
7. Défibrillateur : Mme le Maire donne lecture du devis Dupuy pour le branchement électrique des deux défibrillateurs : 1 009 € ht. Le conseil municipal approuve. Pour les prochains devis, il convient de demander également à l'entreprise Charrondière de La Pacaudière.
8. Travaux électriques mairie : Suite aux travaux de remise aux normes électriques réalisés par Bruno Dupuy, il s'avère que les éclairages du bâtiment de la mairie ne sont pas reliés à la terre. Le conseil municipal souhaite que Bruno Dupuy établisse un devis afin de connaître l'ampleur des travaux pour la mise à terre qui risque d'être compliqués.
9. Appartement maison Berthon : Monsieur Gilles Coq, locataire, est décédé le 18 mai. Cet appartement n'a jamais été rafraîchi depuis 1999. Des devis seront demandés, l'installation d'éléments de cuisine est à prévoir.

PERSONNEL

10. Cantine - recrutement : Mme le Maire informe que parmi tous les CV reçus, 3 personnes avaient de l'expérience en cuisine collective mais 1 seul avait en plus l'expérience de la gestion des commandes, du coût des repas et réalisation des menus. Mme le Maire, et les adjoints, ont donc reçu et retenu la

candidature de Monsieur Jonathan Franchet, domicilié sur Urbise. Le poste a été créé à 30 heures hebdomadaires, et représente un coût supplémentaire de 5 000 € par an.

11. Indemnité Fonction de Sujétions et d'Expertise (ex IAT) : Le conseil municipal décide d'attribuer une prime annuelle IFSE d'un montant de 800 € brut pour les deux nouveaux agents, Mme Périchon, Atsem, et Monsieur Franchet, cuisinier de collectivité.

ECOLE SPORTS LOISIRS

12. Restaurant scolaire : le problème du lave-vaisselle de la cantine est toujours présent. Suite à la visite de Monsieur Morel, des nouveaux produits seront essayés.
13. Culture : la date pour la présentation du Raid'Ingue de ma 2'5 est fixée au 25 mai 2019.
14. ASSM Foot : Réunion concernant la dissolution de l'association prévue le 26 mai à 17h, Assemblée Générale constitutive le 10 juin à 10 h.
15. Prêt écran et projecteur de la SDF aux associations : Suite à plusieurs demandes, le conseil municipal autorise le prêt, aux associations, de l'écran et du vidéo-projecteur, ainsi que la sono. En contrepartie un chèque de caution de 1 000 € sera demandé.

VOIRIE

16. Cheminement piéton : Un rendez-vous est programmé avec l'entreprise STE le 30 mai à 13h30.
17. Lotissement : Les travaux des réseaux secs ont débutés. L'entreprise Bouhet entreprendra les travaux le 11 juin.
18. Chemin de Feytière : Mme le Maire explique le projet d'acquisition du chemin privé à Monsieur Lasseigne, présent à la réunion. Monsieur Lasseigne ne souhaite pas que les voitures empruntent ce chemin pour rejoindre le bourg. Mme le Maire informe que nous avons la possibilité d'installer (en haut du chemin sur la Route de St Pierre) un sens interdit sauf riverains afin d'éviter la traversée du lieudit Feytière.
19. Exercice tunnel : Mme le Maire rappelle que l'exercice du tunnel est prévu le jeudi 31 mai. L'enjeu de cet exercice est de tester la coordination entre les deux départements (42 et 03).

FINANCES

20. DETR : Mme le Maire informe le conseil que la Préfecture a attribué à la commune des dotations d'équipement :
 - a. Cheminement Piéton : 11 696 €
 - b. Lotissement Gravinière : 5 374 €
 - c. Toiture Guillermier : 4 639 €
21. Enveloppe cantonale de solidarité : Mme le Maire informe que le Département de la Loire a attribué à la commune une subvention d'un montant de 9 192 € sur les travaux de remise aux normes électriques du bâtiment Agri Sud Est, l'accessibilité des sanitaires mairie, et la réfection du sol de l'école.

URBANISME

22. Droit de Prémption : Le conseil municipal n'exerce pas son droit de prémption sur les parcelles AB 267 « 1 Place du Marché » ainsi que sur les parcelles A 829 et 832 « 52 Ancienne RN7 ».

QUESTIONS DIVERSES

23. Panneau pocket : présentation de l'application
24. Site internet : présentation du nouveau site internet de la commune

Séance levée à 22h15